

Petits rappels pratiques

concernant les tournées de ramassage et déchèteries

Ordures ménagères

Uniquement en sacs officiels Celtor ! Les sacs sont à déposer **seulement le matin** du ramassage sur les points blancs !

Déchets compostables ménagers

Gazon, herbe, feuilles, foin, paille, déchets jardin, végétaux, sciure, copeaux de bois non traités et non vernis, écorce. Maximum 25 kg.

Branches diamètre max 12 cm, fagots ficelés, longueur max 2 m et diamètre max 50 cm.

Attention les sacs biodégradables sont refusés ! ils ne seront ni ramassés, ni vidés !

Une fois par année (avril) et sur inscription, une tournée "spéciale branches" est organisée.

Déchets encombrants combustibles

Sont admis uniquement les objets ne pouvant pas être contenus dans un sac officiel CELTOR ou ne pouvant pas être collectés de manière sélective aux Écopoints. **Beaucoup de mêmes petits déchets ne peuvent pas être considérés comme un déchet encombrant.**

Aucun appareil électrique ne sera ramassé.

Ferraille

Un ramassage annuel est organisé à chaque Écopoint (voir Infos générales).

Sont collectés uniquement les objets en ferraille en taille et quantité "ménagères".

Déchèteries intercommunales

RAPPEL : Tous les habitants de nos communes ont accès aux deux déchèteries intercommunales (voir Infos générales) à Péry et Tavannes, chaque samedi matin entre 8 h 00 et 11 h 30. **Tous les déchets y sont repris à l'exception des pneus, des déchets végétaux et des sacs non taxés !**